



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-LAMBERT-
DE-LAUZON

Près de vous, près de tout.



La Source

SEPTEMBRE 2024 – Vol. 23 N°3



**Saint-Lambert s'équipe
pour les amateurs de
sports de raquette!**



Le 2 août, le skatepark s'est transformé pour la première édition de « Beat & Tricks », une soirée spéciale dédiée aux adolescents.

DJBRISS, jeune talent local originaire de Chaudière-Appalaches, a électrisé la foule avec ses mixes EDM. L'ambiance était au rendez-vous avec une zone chill, un espace photo et des surprises. Ce nouvel événement a offert aux jeunes une occasion unique de se rassembler, de s'amuser entre amis et de découvrir un talent prometteur de la scène musicale.

SOMMAIRE

Mot du maire.....	2
Terrains de tennis et de pickleball.....	2
Nouvelles bornes de recharge.....	2
Camp de jour et programmation estivale.....	3
Club de lecture à la bibliothèque.....	3
Ajout pour les loisirs nautiques.....	4
Des défibrillateurs à Saint-Lambert.....	4
Gala d'amateurs.....	5
Saint-Lambert rayonne au Yukon.....	5
L'hiver en toute sécurité.....	6-7
Nouvelles de nos organismes.....	8-9-10
Festival de la Rentrée.....	10
Harmonisation du plan d'urbanisme.....	11
Chauffage au bois / monoxyde de carbone.....	11
Administration et bottin des organismes.....	12

Mot du maire



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

L'été s'est envolé à une vitesse folle, n'est-ce pas? La programmation estivale y est sans doute pour quelque chose!

Merci de votre belle participation à chacun des événements mis en place par le Service des loisirs et de la vie communautaire. Nous sommes choyés d'avoir des citoyens qui participent activement.

Il y a quelques semaines, nous avons célébré la 5^e édition du Festival de la Rentrée. Félicitations au comité organisateur pour cette programmation remarquable et merci à tous les bénévoles qui ont rendu ces cinq jours de festivités possibles. C'est grâce à votre engagement que notre ville est un lieu où il fait bon vivre.

Je suis impatient de vous présenter les projets que nous avons en réserve pour l'automne et l'hiver. Restez à l'affût!

Je vous souhaite à tous un bel automne.



Votre maire,
Olivier Dumais

Nouveaux terrains de tennis et de pickleball



Les équipes ont œuvré tout au long de l'été pour offrir aux Lambertins trois nouveaux terrains de tennis et quatre terrains de pickleball flambant neufs. Ces installations sportives, inaugurées à la fin du mois de juillet, sont désormais accessibles à tous.

Afin de faciliter l'accès à ces équipements, le Service des loisirs travaille actuellement sur la mise en place d'un système de réservation en ligne pour la prochaine saison estivale. En attendant, vous pouvez réserver une plage horaire directement à l'entrée des terrains entre 8 h et 22 h.

Nous vous invitons à venir profiter de ces nouveaux espaces de jeu situés au parc Alexis-Blanchet (1096, rue du Pont).



Nouvelles bornes de recharge : un pas de plus vers la mobilité durable

Grâce à une subvention d'Hydro-Québec, notre municipalité est maintenant équipée de huit nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques.

Depuis 2023, quatre bornes sont déjà en service dans le stationnement de l'usine d'eau, située au 1208, rue du Pont. Et depuis peu, quatre bornes supplémentaires ont été installées dans le stationnement près des terrains de tennis et de pickleball, au 1096, rue du Pont.

Ces bornes, intégrées au Circuit électrique d'Hydro-Québec, permettent aux conducteurs de véhicules électriques de recharger leur véhicule en toute simplicité et de profiter ainsi pleinement des attraits de notre région.



Un été mémorable grâce à vous!

Les rires ont résonné tout l'été au camp de jour grâce à vous! L'équipe municipale tient à saluer le travail exceptionnel de l'équipe d'animation.

Votre dévouement et votre créativité ont fait de cet été une période exceptionnelle pour nos enfants. Grâce à vous, nos jeunes ont pu s'amuser, apprendre et grandir dans un environnement sécurisant et stimulant.

Nous sommes fiers de pouvoir compter sur une équipe d'animation passionnée et compétente. Merci encore pour tout ce que vous faites.

Retour sur la programmation estivale

De la Fête nationale aux soirées cinéma en plein air, en passant par le Marché d'à côté et les activités sportives, les Jeudis découvertes et la soirée pour ados au skatepark, notre programmation estivale a su plaire à tous les goûts.

Vous avez été des centaines à participer à nos événements estivaux. Grâce à vous, nos espaces verts ont pris vie, notre scène artistique locale a brillé et nous avons tous passé de merveilleux moments ensemble. Merci encore pour votre soutien!



Bibliothèque Édith-Poiré

Le Club de lecture d'été TD a été un véritable succès cet été, plus de 100 jeunes ont participé activement. Plusieurs activités pour agrémenter la lecture ont eu lieu durant l'été. Le 21 août a été la soirée de clôture avec des prix de participation. Merci à tous nos jeunes pour votre implication. À l'été prochain!

Le sentier littéraire près de la bibliothèque a été aussi une belle façon de lire autrement. Il consistait à faire la lecture d'un conte sur les différents panneaux. Vous aviez également la possibilité de vous faire raconter l'histoire en utilisant l'application (code QR).

CE QUI RECOMMENCE DÈS SEPTEMBRE À LA BIBLIOTHÈQUE

Depuis le début du mois, la bibliothèque est ouverte selon l'horaire régulier.

Lundi : 18 h à 20 h 30

Mardi et mercredi : 13 h à 20 h 30

Jeudi et vendredi : 13 h à 17 h

Samedi : 10 h à 15 h

L'heure du conte est débutée depuis le 21 septembre. Réservez les prochaines dates à votre agenda : 26 octobre, 23 novembre et 14 décembre. Contactez la bibliothèque pour inscrire votre enfant : biblio@mun-sld.ca

Le Club de tricot est de retour! Rendez-vous les mercredis de 18 h à 20 h 30.



Notez qu'il est toujours possible de vous procurer ou encore d'offrir des livres dans nos trois Croque-livres : au parc du Faubourg, au parc Alexis-Blanchet et au parc Albanel.

Restez à l'affût de la page Facebook de la municipalité, d'autres activités seront annoncées prochainement!

Toute l'équipe vous souhaite de belles lectures!

LA RÉSURRECTION DU PRESBYTÈRE pour une dernière fois les 25 et 26 octobre!

Le compte à rebours est lancé! La demeure du 1265, rue des Érables ouvrira ses portes pour une dernière fois.

L'année dernière, près de 1 500 courageux ont franchi le seuil de la sinistre demeure. Les légendes de cette maison hantée se sont amplifiées, alimentées par des récits de phénomènes et d'apparitions inexplicables.

Cette année, le Service des loisirs vous invite à vivre une expérience terrifiante encore plus intense. Une expérience à ne pas manquer, avant que ce lieu emblématique ne change à jamais.

Les détails seront annoncés sur le site Web et la page Facebook de la municipalité.



Nouvel ajout pour les loisirs nautiques

Cet été, la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon a franchi une nouvelle étape dans l'aménagement de ses espaces naturels en inaugurant un quai à la Halte nature Belle-Vue. Cette nouvelle infrastructure permet aux citoyens et visiteurs de profiter d'un accès facilité à la rivière Chaudière.

Les Lambertins peuvent maintenant profiter pleinement des activités nautiques grâce à cette nouvelle installation, que ce soit pour le canot, le kayak, la planche à pagaie ou simplement pour taquiner le poisson. Ce quai moderne répond aux besoins des amateurs de plein air et contribue à la valorisation de notre magnifique environnement naturel.

Le projet a été rendu possible grâce à une subvention du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dans le cadre du programme Pour une pêche accessible.



Nos concitoyens font rayonner notre municipalité au Yukon!

M. Richard Côté et Mme Danielle Côté ont offert une belle visibilité à notre municipalité en ajoutant un panneau de Saint-Lambert-de-Lauzon à la célèbre Forêt de panneaux indicateurs de Watson Lake.

Ce geste met en lumière notre communauté sur la scène internationale, aux côtés de plus de 80 000 autres panneaux provenant du monde entier. Nos Lambertins ont par la suite poursuivi leur périple à travers le Yukon et l'Alaska.

Où sont les défibrillateurs à Saint-Lambert?

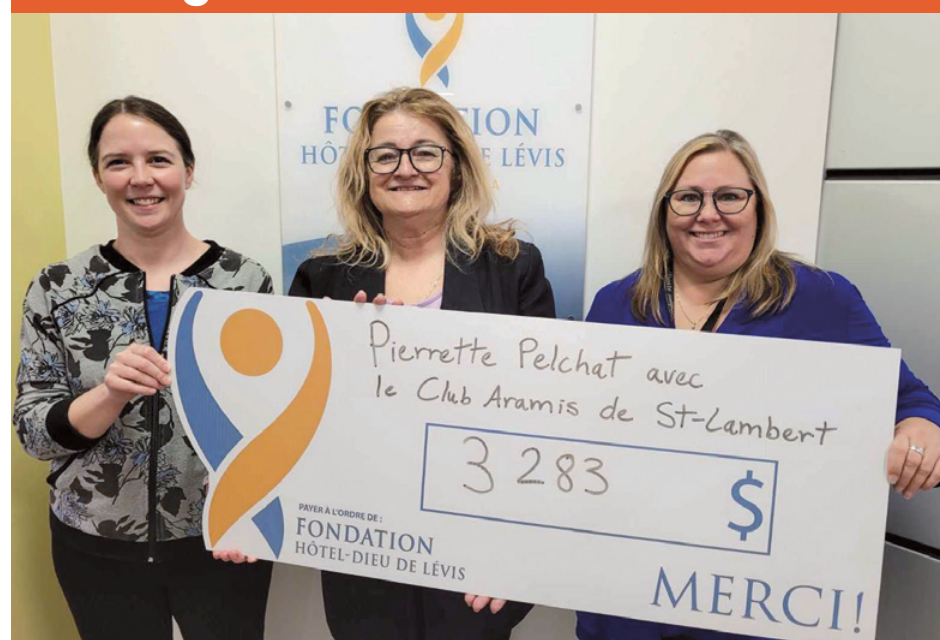
Des défibrillateurs sont disponibles au centre municipal (1147, rue du Pont) et au centre des loisirs (1096, rue du Pont). Un défibrillateur externe automatisé (DEA) est un instrument médical utilisé lorsqu'une personne est victime d'un arrêt cardiaque.

Les DEA sont programmés pour détecter automatiquement ces rythmes anormaux et administrer une décharge électrique contrôlée, appelée défibrillation, afin de rétablir le rythme normal du cœur.

Selon la Fondation des maladies du cœur du Canada, l'utilisation immédiate d'un DEA et la réanimation cardio-respiratoire (RCR) peuvent augmenter les chances de survie de 75 % ou plus.

Il existe différents types de DEA et de fabricants. Quel que soit le fabricant ou le modèle, ils fonctionnent de la même manière une fois l'appareil sous tension. Le DEA se compose de coussinets adhésifs munis d'électrodes (capteurs) qui sont appliqués sur la poitrine de la personne victime d'un arrêt cardiaque. Les électrodes analysent le rythme cardiaque de la personne et envoient ces renseignements au processeur du DEA pour qu'il détermine si une décharge électrique est nécessaire. S'il détecte des rythmes cardiaques anormaux, l'appareil envoie une décharge automatique contrôlée au cœur par l'intermédiaire des électrodes.

Le gala d'amateurs du 14 avril



J'aimerais remercier les frères Aramis du Club Aramis de Saint-Lambert-de-Lauzon de leur générosité et leur dévouement ainsi que les bénévoles et les commanditaires lors du Gala d'amateurs qui a eu lieu le dimanche 14 avril dernier.

Le montant amassé servira à soutenir la recherche de nouveaux médicaments pour la santé mentale.

Pierrette Pelchat, organisatrice



**Préparez-vous
à accueillir l'hiver
EN TOUTE SÉCURITÉ!**

CONSEILS ET RÈGLEMENTS POUR UN DÉNEIGEMENT EFFICACE

Alors que l'hiver approche, il sera bientôt temps pour les Lambertins et Lambertines de se préparer à accueillir les premiers flocons. Pour vous aider à mieux comprendre le fonctionnement des opérations de déneigement et à vous y préparer efficacement, nous vous présentons des conseils pratiques et les règlements en vigueur.

COMMENT SE DÉROULE UNE OPÉRATION DE DÉNEIGEMENT?

Les opérations de déneigement se déroulent jour et nuit selon une procédure bien définie. Tout commence par le tassement de la neige, elle est déplacée sur les côtés des rues ou dans des aires de stationnement désignées. Puis vient l'enlèvement, où la neige est projetée sur des terrains ou dans des camions qui la transportent vers un site d'élimination. Les priorités d'intervention sont établies pour assurer une fluidité optimale :

- Artères principales, routes collectrices nommées et trottoirs;
- Rues collectrices des secteurs résidentiels et parcours d'autobus;
- Rues et routes secondaires des secteurs résidentiels;
- Rues à faible circulation, ruelles, culs-de-sac et aires de stationnement.

QUE FAIRE À LA MAISON POUR FACILITER LE DÉNEIGEMENT?

Pour faciliter le travail des équipes de déneigement, les citoyens sont invités à poser des balises aux coins de leur terrain, en bordure de la rue, afin de délimiter l'espace. En l'absence de bordures, le déneigement se fait à 1 mètre de la limite du pavage. Il est essentiel de placer les jeux extérieurs (comme les paniers de basketball ou les filets de hockey) loin de la rue pour éviter les accidents et ne pas gêner le passage des véhicules de déneigement. **En tout temps, aucun objet ne doit se trouver à moins de 1,5 mètre de la limite du pavage.**

Déneiger les toitures inclinées, les balcons, les galeries et les auvents est aussi nécessaire pour prévenir tout accident dû à des chutes de neige ou de glace accumulées, ainsi qu'en cas d'incendie, où une sortie de secours pourrait être cruciale. Tout propriétaire est responsable des accidents qui pourraient être causés par des chutes de neige ou de glace occasionnées par des accumulations.

LES ABRIS D'HIVER

Les abris d'hiver sont autorisés du 15 octobre au 30 avril et n'exigent pas l'obtention de certificat d'autorisation. Toutefois, quelques conditions doivent être respectées :

- Il doit y avoir un bâtiment principal sur le terrain où est érigé l'abri;
- L'abri doit être érigé sur une case de stationnement ou une allée de circulation d'une aire de stationnement ou devant une porte d'entrée;
- L'abri doit être revêtu de façon uniforme de toile ou de panneaux de bois peints (y compris les panneaux d'aggloméré);
- La hauteur maximale permise pour les abris est de 3 mètres;
- Une distance minimale de 2 mètres doit être observée entre les abris (incluant les ancrages) et les bornes-fontaines;
- À l'intérieur du périmètre d'urbanisation et en bordure des voies de circulation dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h et moins, l'abri d'hiver pour auto doit respecter une distance minimale de 2,4 mètres de la bordure physique de la voie de circulation;
- Dans toutes les autres zones, les abris d'autos ne doivent pas empiéter dans l'emprise des voies de circulation.



LES ARBRES ET LES ARBUSTES

Pour assurer une circulation fluide sur les trottoirs et les rues et faciliter le déneigement, il est primordial de prendre ces recommandations en considération :

- Ne pas laisser les branches d'un arbre empiéter sur un trottoir de telle sorte que le dégagement entre le trottoir et les branches demeure inférieur à 3,5 mètres de hauteur;
- Ne pas laisser les branches d'un arbre empiéter au-dessus d'une rue de telle sorte que le dégagement entre le revêtement bitumineux et les branches demeure inférieur à 4,5 mètres;
- Ne pas laisser les branches d'un arbre ou d'un arbuste empiéter sur un panneau de signalisation routière situé en bordure d'une rue, de manière à nuire à la visibilité;
- Ne pas laisser un arbuste ou une haie empiéter sur une rue de manière à nuire à la libre circulation et à la visibilité;
- Ne pas empiéter de quelque façon que ce soit sur une rue ou un terrain public.

LES BOÎTES AUX LETTRES

En prévision de la saison hivernale, plusieurs propriétaires ont à préparer les aménagements requis pour protéger les boîtes aux lettres privées en bordure des chemins ruraux. Il est important d'installer des balises à proximité afin d'indiquer leur présence. La poste canadienne dispose de normes à cet effet qui sont accompagnées d'un plan d'installation. Ces normes sont toujours en vigueur et ont été adoptées par le ministère des Transports du Québec ainsi que par l'ensemble des Municipalités du Québec. Les règles d'installation des boîtes aux lettres rurales dans les emprises routières se trouvent sur le site Web du ministère des Transports.

LE POSITIONNEMENT DES BACS ROULANTS

Des précautions s'imposent en ce qui a trait aux bacs roulants lors des collectes hivernales :

- Placer les bacs en bordure de la voie publique la veille de la collecte à compter de 19 h ou avant 7 h le matin même;
- S'assurer que les bacs roulants soient suffisamment éloignés des balises afin que ces dernières ne soient pas endommagées au passage du bras mécanique;
- S'assurer que les bacs roulants soient toujours placés à bonne distance de tout arbre, arbuste, clôture, muret ou abri d'automobile.

LES BORNES D'INCENDIE

Les bornes d'incendie doivent être déneigées et rendues accessibles le plus rapidement possible après une bordée de neige afin d'assurer la protection des citoyennes et citoyens. La Municipalité se fait un devoir de les dégager dans les 72 heures suivant la fin des précipitations. La collaboration des citoyennes et citoyens est demandée afin de ne pas jeter, lancer ou souffler de la neige sur la borne d'incendie ou dans l'espace dégagé lui donnant accès pour assurer la sécurité de tous.

RESTRICTIONS EN QUARTIER RÉSIDENTIEL



DÉPÔT DE LA NEIGE DANS LA RUE

En vertu de l'article 498 du Code de la sécurité routière, il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin. Les citoyennes et citoyens ne peuvent donc pas y déposer la neige laissée par le chasse-neige sur le bord des voies de circulation.

STATIONNEMENT DE NUIT

Le règlement municipal n° 770-16 stipule qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public entre 23 h et 7 h du 15 novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

La collaboration des citoyennes et citoyens favorise les opérations de déneigement. Lorsque l'opérateur n'a pas à contourner les véhicules ou à effectuer de manœuvres parce que deux véhicules sont stationnés côte à côte, l'opération se fait plus rapidement et aucune accumulation n'est laissée dans les rues, sur les trottoirs et dans les aires de stationnement.

DÉPÔT D'UNE PLAINTE

Advenant un bris à une propriété ou à l'un de ses aménagements, les réclamations doivent être adressées à la Municipalité directement sur la plateforme citoyenne Voilà, le plus rapidement possible afin qu'une constatation soit effectuée.

Il est recommandé de protéger ses aménagements par une clôture à neige recouverte de jute afin de diminuer les dommages causés par les sels de déglacage, les vents déshydratants ou les opérations de déneigement.

En règle générale, l'entrepreneur mandaté par la Municipalité doit dégager un mètre en dehors de la chaussée. Il ne peut donc pas être tenu responsable de bris à l'intérieur de cette limite.

Nous vous souhaitons un hiver en toute sécurité et nous vous remercions pour votre collaboration dans ces opérations essentielles à notre quotidien!



Le contrôle coercitif, c'est quoi ?

C'est une forme de contrôle qui s'effectue par de l'intimidation, du harcèlement, du dénigrement et parfois par des blessures.

Il peut aussi s'exercer par des attentes inatteignables qui amène la femme se sentir impuissante et à marcher continuellement sur des oeufs.

Pour en savoir plus
24H/24 - 7 JOURS/7

418 227-1025
1 800 709-1025

Saint-Georges	Saint-Gédéon
Beauceville	Saint-Joseph
La Guadeloupe	Saint-Martin
Lac-Échemin	Saint-Prosper
Saint-Éphrem	Sainte-Marie



Nouvelles du 137^e Groupe scout Le Bac

Les camps d'été de nos trois unités se sont déroulés du 28 juin au 1^{er} juillet. En pleine nature, nos scouts ont eu l'occasion de mettre en pratique les notions apprises tout au long de l'année. Cette fin de semaine a été riche en découvertes et chacun est revenu fier de son expérience et la tête pleine de souvenirs. Ce camp a clôturé l'année avant la pause estivale.

Une nouvelle année scoutive vient de débuter. Nos Castors, Louveteaux et Aventuriers sont motivés et prêts à se dépasser. Ils sont encadrés par des animateurs dynamiques heureux de partager leurs connaissances.

Suivez notre page Facebook pour être informés de nos activités : 137^e Groupe Scout Le Bac.



Les Filles d'Isabelle

Avec l'arrivée de l'automne, les Filles d'Isabelle reprennent les activités pour la saison 2024-2025. Après une pause estivale bien méritée où nous avons profité de moments précieux avec nos proches, c'est avec joie que nous vous retrouverons toutes pour une nouvelle année.

Cet été, notre engagement s'est aussi manifesté par notre participation aux cliniques de sang d'Héma-Québec. Ce geste de générosité est plus important que jamais, car nul ne sait quand nous ou un de nos proches pourrait avoir besoin d'une transfusion sanguine. Chaque don compte et a une grande valeur.

Nous vous rappelons que nos réunions mensuelles se tiennent le premier mercredi de chaque mois, et votre présence est très appréciée.

Au plaisir de vous revoir et de partager avec vous une belle année au sein de notre cercle.

Lucille Dubé Plante, ex-régente

Un été achalandé à la Maison des jeunes de Saint-Lambert-de-Lauzon

La saison estivale 2024 a été bien occupée à la MDJ. Ouverte deux soirs par semaine, elle a permis d'accueillir une moyenne de 14 jeunes par soir, et près de 80 jeunes distincts au cours de l'été.

Outre les activités régulières, les jeunes ont pu vivre une soirée Blacklight, une soirée multi-défis et ont reçu la visite des cadets de la Sûreté du Québec et d'une travailleuse de proximité d'Alliance Jeunesse.

L'aide aux devoirs offerte une fois par semaine jusqu'en juin a permis de soutenir 23 jeunes. Cet accompagnement reviendra à l'automne, surveillez nos réseaux sociaux pour tous les détails.

Savez-vous qu'à chaque dernier jeudi du mois, la MDJ organise un conseil des jeunes où ceux-ci peuvent venir s'exprimer sur leurs enjeux, leurs souhaits, en lien avec la vie de la MDJ?

Vous avez un/e ado allumé/e, toujours plein/e d'idées et prêt/e à organiser des activités? Suggérez-lui de participer au conseil des jeunes. Il y a toujours une occasion de s'impliquer à la MDJ et au sein de notre communauté! Depuis le début de 2024, 28 jeunes ont été bénévoles pour différentes activités. Cet été, ils ont participé au Marché d'à côté et à la soirée au skatepark pour les ados, organisés par la Municipalité. Une belle façon de s'épanouir!

Vous êtes aussi dynamique que votre ado? Vous aimeriez vous impliquer pour faire une différence auprès des jeunes de notre belle communauté? Il y a certainement une place pour vous! Contactez-nous : mdjsldl@gmail.com

Service d'entraide

Cet automne, nous célébrons les 20 ans de service de Mme Geneviève Cliche, qui a été directrice générale au Service d'entraide de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Résumé de ses réalisations :

- Avril 2011 : Début des services des popotes roulantes.
- 2014 : Début du projet de jardin communautaire sur le terrain du presbytère. 16 lots en font maintenant partie.
- Depuis juillet 2017 : Installation d'un Croque-livres au parc Alexis-Blanchet.

Depuis 2023, deux autres services se sont ajoutés : Frigo-partage (1189, rue du Pont). Cette initiative permet non seulement de diminuer le gaspillage alimentaire, mais aussi de valoriser les surplus et réduire l'insécurité alimentaire. En tout temps, vous pouvez venir porter des denrées et/ou en récupérer.

Le cours Vitalité intellectuelle, en collaboration avec le Centre d'éducation aux adultes des Navigateurs, est également en vigueur depuis l'automne 2023. Ce cours est apprécié des personnes âgées de Saint-Lambert, car il est offert dans notre communauté. Au cours des 20 dernières années, le comptoir vestimentaire Le Bazar a vécu plusieurs changements, dont l'ajout d'une employée qui est toujours à l'emploi. On recycle aussi nos surplus, livres, vêtements et tout autre objet.

Pour avoir plus de dons des gens de Saint-Lambert-de-Lauzon, Mme Cliche a développé un partenariat avec deux restaurants : les Biscuits Sourire du Tim Hortons et le Grand McDon du restaurant Mc Donald's. Cette année, les deux collectes ont rapporté plus de 10 000 \$. Au fil des ans, des paniers de Pâques, en plus des paniers habituels mensuels de Moisson Québec et de Noël ont été intégrés.

Toute la communauté de Saint-Lambert-de-Lauzon ainsi que l'équipe du Service d'entraide félicitent Mme Cliche pour ses grandes réalisations!



Notez que le bureau du Service d'entraide est situé au 1189, rue du Pont et le comptoir vestimentaire est au 119, rue des Peupliers.



De gauche à droite à l'arrière : Marianne Roy (secrétaire), Gabrielle Couture (administratrice), Céline Lagueux (vice-présidente), Nicole Bérubé (administratrice), Serge D'Arcy (président) et Nancy Leblond (administratrice).
À l'avant : Lynda Blanchette (trésorière) et Geneviève Cliche.

Offre d'emploi : Brigadier scolaire recherché activement!

La Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon est actuellement à la recherche de candidatures pour le poste de brigadier scolaire. Les tâches incluent l'accueil des enfants, l'arrêt de la circulation, ainsi que le guidage des enfants pour traverser les rues aux abords de l'école en toute sécurité.

L'horaire de travail suit les heures de début et de fin des classes, soit à 7 h 15, 11 h 05, 12 h 15, et 15 h, avec une rémunération de 17,25 \$ par heure pour un total de 3,5 heures par jour. Il est possible pour plusieurs personnes de se partager les plages horaires, en choisissant une ou deux selon leur disponibilité. Ce poste est essentiel pour garantir la sécurité de nos jeunes citoyens.

Pour postuler, veuillez contacter la municipalité : emplois@mun-sldl.ca ou directement à l'hôtel de ville (1200, rue du Pont).

Cercle de Fermières



Le Cercle de Fermières Saint-Lambert-de-Lauzon a tenu son assemblée générale annuelle le 11 juin avec des élections pour remplacer ou prolonger le mandat de trois membres du conseil d'administration. Mmes Huguette Morin et Michelle Dufour ont été réélues sans opposition pour leur poste respectif, soit les arts textiles pour Huguette, et secrétaire pour Michelle. Mme Valérie Lacerte a été élue en remplacement de Mme Éleine Poiré au poste de conseillère dossier et vice-présidente. Nous tenons à remercier grandement Mme Poiré pour toutes les années qu'elle a siégé au conseil et aux idées qu'elle a concrétisées dont le Marché de Noël. Elle restera toujours active et organisera le Marché de Noël 2024 en collaboration avec Mme Lacerte.

La salle Noëlla Caux (local de tissage) a été réouverte le 12 août après une fermeture d'un mois pour permettre aux responsables des métiers de prendre elles aussi un congé bien mérité. Au début de juillet, le pique-nique annuel s'est tenu au Déroit de la Chaudière. De belles retrouvailles ont été permises avec des membres qui avaient quitté Saint-Lambert.

Voici quelques dates importantes pour la prochaine année : 23 novembre 2024 : Marché de Noël / 24-24 mai 2025 : Expo-Vente / 25-26 avril 2025 : Expo régionale à Saint-Édouard / 11-12-13 juillet 2025 : Expo provinciale à Saint-Hyacinthe.

Le concours local d'artisanat a pour thème cette année : centre de table sous toutes ses formes. Nous avons bien hâte de voir le talent de nos Fermières. Les réunions mensuelles se tiendront comme à l'habitude le deuxième mardi de chaque mois et les ateliers méli-mélo le troisième mardi. En plus du tissage, il y aura plusieurs cours offerts tout au long de l'année.

Nos cartes de membre pour l'année 2023-2024 sont encore disponibles au coût de 30 \$. En plus de l'abonnement à la revue l'Actuelle qui publie cinq numéros par année, celle-ci donne droit à des rabais chez divers commerçants.



Devant :
Jacqueline Roy, présidente
Huguette Morin, arts textiles
Derrière :
Lucie Vallée, trésorière
Valérie Lacerte, conseillère
Michelle Dufour, secrétaire
Aline Morin, conseillère

Facebook : Cercle Fermières Saint-Lambert-de-Lauzon
Courriel : fermieresstlambert@hotmail.com

Votre Club FADOQ vous informe



La FADOQ, c'est le plus important regroupement d'Aînés au Québec qui œuvre pour vous; La FADOQ prévient l'isolement et l'insécurité de nos aînés; La FADOQ c'est votre agence d'influence auprès des diverses instances qui gouvernent notre société; La FADOQ vous représente et assure la promotion de vos droits individuels et collectifs; La FADOQ promeut et soutient plusieurs programmes, services et activités dans plusieurs secteurs de la vie des aînés (volet loisir et social avec des activités d'ordre éducatif, culturel et sportif; La FADOQ vous garantit des rabais substantiels ainsi que plusieurs privilèges chez plusieurs marchands et organisations de service à la communauté.

Vous avez 50 ans et plus, joignez le plus important regroupement de la province et contribuez à ce que la FADOQ continue d'être la référence pour influencer nos dirigeants vers une meilleure qualité de vie des aînés de notre belle province. Contribuez ainsi pour une société où il fait bon vivre et vieillir ensemble. Tous ces avantages, pour un léger 25 \$ par année ou 45 \$ pour 2 ans; visitez le site FADOQ.ca pour de plus amples renseignements.

À la communauté de Saint-Lambert-de-Lauzon
Club FADOQ de Saint-Lambert-de-Lauzon

Madame, Monsieur,

Votre conseil d'administration vous remercie pour votre grande participation à l'occasion des activités organisées par le club. Votre CA est toujours à la recherche de bénévoles pour occuper différentes fonctions au sein du club. De plus, certains administrateurs prévoient bientôt une retraite bien méritée. Si le bénévolat vous attire, et nous essayons de bien répartir équitablement les fonctions, communiquez avec nous. Le CA remercie chaleureusement Mme Marie Vigneux qui quitte ses fonctions de secrétaire après huit années de loyaux services et nous accueillons M. Clément Girard qui prend la fonction de secrétaire.

NOUVELLE ACTIVITÉ

Le club tente de mettre en place des déjeuners le deuxième jeudi du mois pour les mois de septembre à décembre. Pour des renseignements, communiquez avec Suzanne Fillion au 418 889-0750.

ACTIVITÉS RÉCURRENTES ET DE SAISON

Casino de Wolinak

Le 9 octobre. Coput : 35 \$ par personne avec une remise de 20 \$ en coupons de jeu. Départ du IGA à 9 h. Information : Francine Dubois, 418 417-0947

Salon FADOQ 50 ans Régions Québec et Chaudière-Appalaches, Centre de Foires d'ExpoCité (Québec).

Du 18 au 20 octobre 10 h à 16 h 30. Pour les membres, votre club organise la visite au Salon le dimanche 20 octobre et offre l'autobus gratuitement, départ du IGA à 10 h et retour 15 h 30.

Le nombre de places est limité, réservez rapidement. Informez-vous auprès d'un des membres.



Extrait du site de la FADOQ : Depuis sa première présentation en 2012, le Salon FADOQ 50 ans+ connaît un vif succès et ne cesse de croître d'année en année. La pertinence et la qualité des 250 entreprises et organismes participants font de ce rendez-vous annuel un incontournable pour les personnes de 50 ans+ dans les régions de Québec et Chaudière-Appalaches. Avec plus de 15 000 visiteurs ayant franchi les portes du Salon FADOQ 50 ans+ en 2023, cet événement s'impose comme la source par excellence pour trouver des solutions et des réponses afin de bien vivre après 50 ans.

Bingo Le 17 novembre à 13 h 30. Coût selon le nombre de cartes soit 12 \$ ou 15 \$. 500 \$ seront distribués en prix.



Noël en automne au Manoir du Lac William

Les 3, 4 et 5 novembre; il reste des places, contactez Suzanne Fillion au 418 889-0750.

Conférence grand public « La photographie un amusement et passe-temps pour tous et toutes ». Gérald Boudreau, photographe, le 10 octobre; arrivée 9 h 30. Conférence 10 h à 11 h et jeux de société 11 h à 12 h.

Sujet de conférences possibles (à confirmer)

- L'amour après 70 ans; professeur en sexologie, Université Laval; date à déterminer
- Autre thème possible : La mémoire : saviez-vous que?

Repas de Noël Le mercredi 11 décembre. D'autres détails seront diffusés sous peu.

LE CLUB FADOQ RECHERCHE DES BÉNÉVOLES

Vous souhaitez vous impliquer davantage dans la gestion des activités du club, n'hésitez pas à donner votre nom car nous avons besoin de nouvelles ressources humaines pour l'organisation et la réalisation d'activités qui, nous l'espérons, pourront se réaliser dans le cours des prochains mois.

Questions ou des suggestions? Communiquez avec un des membres du conseil : Murielle Buteau 418 889-9430; Francine Dubois, 418 417-0947; Suzanne Fillion 418 889-0750; Clément Girard 418 889-9832; Tonia Robichaud, 418 889-9593; Yves Tremblay, 581 888-2454; Jacques Turgeon 581 372-2680. fadoq.sldl@gmail.com

Yves Tremblay, président

Harmonisation du Plan d'Urbanisme de Saint-Lambert-de-Lauzon avec le Schéma Révisé de la MRC de la Nouvelle-Beauce

Objet : Modifications de la réglementation d'urbanisme pour assurer la concordance avec le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Nouvelle-Beauce

La Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon a adopté le règlement n° 882-24 afin de modifier le Plan d'urbanisme n° 858-23 pour assurer la conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de la Nouvelle-Beauce. Cette révision s'est faite en réponse à l'adoption des règlements 419-09-2021, 425-10-2022, 430-02-2023 et 434-06-2023 par la MRC. Les modifications visent à :

1. **Grandes affectations du sol** : Mise à jour pour inclure les usages permis et les zones d'aménagement;
2. **Périmètre d'urbanisation** : Définition de la notion de périmètre urbain;
3. **Zones prioritaires d'aménagement (ZAP)** : Clarification sur le développement immédiat des zones prioritaires sans conditions particulières;
4. **Zones d'aménagement différé (ZAD)** : Définition des zones à urbaniser après 2035, avec des restrictions spécifiques pour préserver les zones de développement prioritaires;
5. **Compatibilité des usages** : Mise à jour du tableau de compatibilité des usages pour inclure la villégiature comme incompatible avec l'affectation récréative;
6. **Contraintes environnementales et anthropiques** : Mise à jour des cartes et des descriptions des contraintes pour inclure les distances spécifiques nécessaires pour les diverses installations telles que les aéroports, les stations de traitement des eaux usées et les bâtiments d'élevage.

Ces modifications ont été adoptées après une consultation publique tenue le 20 février 2024, où aucune opposition n'a été enregistrée. Le nouveau règlement est entré en vigueur conformément à la loi le 4 mars 2024 et est entrée en vigueur le 19 mars 2024.

La Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon a adopté le règlement n° 891-24 afin de modifier le Plan d'urbanisme n° 858-23 et ses amendements pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de la Nouvelle-Beauce. Cette révision s'inscrit dans le cadre de l'adoption du règlement n° 441-11-2023 par la MRC. Les modifications apportées sont :

1. **Modification de la cartographie liée à l'agrandissement de la limite du périmètre urbain** :
 - Grandes affectations régionales : Extension de la limite du périmètre urbain vers la partie sud-ouest, incluant une partie du lot 2 639 529;
 - Carte de contraintes : Mise à jour pour refléter l'extension du périmètre urbain vers la partie sud-ouest;
 - Plan des affectations : Extension de la limite du périmètre urbain avec ajout de l'affectation Commerciale en faveur de l'affectation Agroforestière sur une partie du lot 2 639 529.
2. **Modification de l'affectation commerciale** :
 - Modification de l'article 10.7 pour étendre l'affectation commerciale principalement le long de la rue du Pont, entre la rue Le Moyne et l'emprise de la voie ferrée, et aux abords des accès de l'autoroute 73, au sud de la rue du Pont et à l'est de la rue Saint-Aimé.
 - Ces modifications ont été adoptées après une assemblée publique de consultation tenue le 1er mai 2024, durant laquelle aucune demande de citoyen n'a été présentée. Le règlement a été adopté conformément à la loi le 6 mai 2024 et est entrée en vigueur le 21 mai 2024.

Le chauffage au bois et l'importance de l'avertisseur de monoxyde de carbone



À chaque année, dans notre municipalité, les pompiers sont appelés à intervenir pour des appels concernant des installations de chauffage au bois. Nous vous rappelons qu'il est très important de faire ramoner votre cheminée au moins une fois par année. Voici quelques conseils à suivre pour éviter la formation de créosote dans sa cheminée.

- Faire des petits feux avec beaucoup de chaleur;
- Ne pas laisser couvrir le feu;
- Brûler du bois propre et sec qui a été fendu et mis à sécher convenablement et ne pas utiliser de bois « vert » puisque celui-ci contribue grandement à la formation du créosote;
- Ne jamais faire brûler du bois résineux, des panneaux d'aggloméré, de contreplaqué ou d'autres sortes de bois peint ou traité.

Le service incendie demande aux gens qui utilisent le chauffage au bois, mazout ou toutes autres installations du même type d'avoir au moins un avertisseur de monoxyde de carbone dans les chambres ou dans les corridors des chambres à moins de 5 mètres de chaque porte.



Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz inodore, incolore et insipide. Il se forme lorsque des combustibles tels que le bois, l'huile, le propane et le gaz naturel n'ont pas suffisamment d'oxygène pour se consumer entièrement.

Voici les symptômes que peut causer le CO. À faible exposition, vous pouvez avoir un mal de tête frontal, des nausées et de la fatigue. À exposition moyenne, vous allez ressentir des maux de tête frontaux, mais persistants avec la sensation de battements du cœur, des nausées, vertiges ou étourdissements, somnolence, vomissements, pouls rapide, baisse de réflexes et de jugement, etc. À une exposition très importante, faiblesse, évanouissement, convulsions, coma pouvant même mener au décès sont possibles. Donc, comme vous pouvez le constater, il est très important d'avoir au moins un avertisseur de monoxyde de carbone lorsque vous possédez une installation de chauffage.

Maxime Poulin Grenier
Directeur du Service de la sécurité incendie

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Maire	Olivier Dumais Courriel : maire@mun-sldl.ca Hôtel de ville : 418 889-9715 poste 2246	
Conseillers	Germain Couture, siège n°1 Renaud Labonté, siège n°2 Dave Bolduc, siège n°3	Stéphanie Martel, siège n°4 Caroline Fournier, siège n°5 Anick Campeau, siège n°6
Hôtel de Ville	1200, rue du Pont Saint-Lambert-de-Lauzon G0S 2W0 Tél. : 418 889-9715 Télécopieur : 418 889-0660 Courriel : info@mun-sldl.ca Site Web : mun-sldl.ca	
		
	Horaires réguliers Du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30 Vendredi, de 8 h à 12 h	
Direction générale :	Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier Jonathan Mercier, adjoint au directeur général et chargé de projets	
Finances et administration :	Brigitte Caron, directrice adjointe	
Sécurité incendie :	Maxime Poulin Grenier, directeur Richard Langlais, directeur adjoint	
Loisirs et vie communautaire :	Pascal Vachon, directeur	
Travaux publics :	Steeve Veilleux, directeur	
Urbanisme et développement économique :	Pierre-Olivier Bélanger, conseiller en urbanisme	

BIBLIOTHÈQUE 1275, rue des Érables 418 830-9945
biblio@mun-sldl.ca



Pour connaître l'horaire, consultez la page de la bibliothèque sur le site Web de la Municipalité.

CENTRES COMMUNAUTAIRES Centre municipal, 1147, rue du Pont 418 889-0603
Centre des loisirs, 1096, rue du Pont 418 889-9675
Pavillon ComAgro, 872, rue du Pont

COUR MUNICIPALE Cour municipale de Sainte-Marie

MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE 418 387-3444

POLICE SÛRETÉ DU QUÉBEC 418 387-4438
Plaintes sans frais 310-4141

poste.mrc.nouvelle-beauce@surete.qc.ca
Urgence police et service incendie 911

OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION 877 380-3444 418 387-0404
direction@orhnouvellebeauce.ca

TRANSPORT ADAPTÉ Société de transport de Lévis 418 837-2401

CENTRE DE SANTÉ PAUL-GILBERT Centre de santé et de services sociaux du Grand Littoral
Centre hospitalier 418 380-8993
CLSC 418 380-8991
Info Santé 811
Urgence détresse 1 866 277-3553 (1 866 APPELLE)

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE L'enfant d'eau 418 889-1200
La Clef des champs 418 417-1200

ÉCOLE DU BAC 418 834-2478

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS 418 889-8662

ÉCOCENTRE 418 889-8727



LISTE DES ORGANISMES

Association de baseball Beauce-Nord	Roger Brochu.....	581 307-9884
Association de ringuette de Ste-Marie	Francis Simard.....	418-389-4095
Association de soccer Nouvelle-Beauce	president@soccernouvellebeauce.ca
Cercle de Fermières	Jacqueline Roy fermieresstlambert@hotmail.com	
Cercle des Châtelaines	Ginette Fontaine.....	418 889-9062
Chevaliers de Colomb	Benoît Mathieu.....	418 889-0568
Club Aramis	418 889-9589
Club de Motoneiges du Rivage St-Lambert	Claude Larochelle.....	418 889-0764
Club de patinage artistique de St-Isidore	Isabelle Savoie.....	418 882-1923
Club de ski de fond	skidefondpierreharveystlambertdelauzon.com
Club équestre Les Randonneurs	Arthur Fortin.....	418 802-1545
Club FADOQ	Yves Tremblay.....	fadoq.sldl@gmail.com
École des Pucés	Murielle Fortier.....	info@ecoledespucés.com
Festival de la Rentrée	Marie-Anne Courchesne.....	581 888-4176
Filles d'Isabelle	Claude Jacques.....	claud-jacques@bell.net
Groupe Scout 137° Le Bac	Mélanie Ruel.....	scouts137lebac@hotmail.com
Hockey mineur Beauce-Nord	www.rapidesbeaucenord.com
Hockey mineur de Saint-Isidore	Marie-Claude Allen.....	418 882-2197
Maison des jeunes	mdjsldl@gmail.com
Service d'entraide	418 889-5109

AUTRES RESSOURCES

AL-ANON	844 725-2666
Alcooliques anonymes	1 866 376-6279
Comité de gardiennes	Suzanne Filion.....	418 889-0750
Conseil d'établissement de l'École du Bac	Patricia Maltais.....	418 834-2478
Fabrique de Saint-Lambert	418 839-8264 poste 3441
Petit Domicile (Le)	418 889-0950

TOMBÉE DU PROCHAIN BULLETIN LA SOURCE

La prochaine édition du bulletin La Source paraîtra le 18 décembre 2024. Les communiqués des organismes communautaires locaux ou régionaux doivent être transmis par courrier électronique avant le 13 novembre à 16 h 30 à lasource@mun-sldl.ca.

La Source est le bulletin de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon distribué gratuitement dans tous les foyers et les commerces de la localité. Tirage : 2 850

Conception, coordination et impression : Première avenue communication, Scott
Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales